

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 9 septembre 2010

28 Associations sportives - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

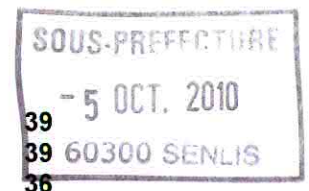
■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA
Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Subvention sur projets

La Ville de Creil soutient les associations sportives par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution de subventions.

Creil Badminton club s'est équipé de 4 poteaux de compétition et de tapis pour leurs compétitions annuelles et pour le tournoi national des 12 et 13 juin dernier. Il est proposé une subvention de **1 500 €**.

Le **Squales Bowling Club** renouvelle son équipement pour leur équipe première. Il est proposé une subvention de **400 €**. Pour leur participation aux championnats de France, il est proposé de soutenir l'équipe féminine à hauteur de **300 €**.

L'**Astre Creillois** organise le 21 novembre 2010 le 5^{ème} Bike and Run de Creil, course de 15 km par équipe de deux. Il est proposé **600 €** pour les aider

maintenant !

Sud Oise athlétisme a organisé le 10 janvier 2010 les championnats départementaux toutes catégories de Cross sur l'Ile Saint Maurice. Pour aider dans l'organisation de cet événement, il est proposé une subvention de **300 €**.

Subvention exceptionnelle

L'équipe première de l'**Association football club de Creil**, vient d'accéder à la division d'honneur, et les effectifs du club ont augmenté en 2010. Il est proposé une subvention exceptionnelle de **5 000 €** pour les aider à affronter les changements liés à leur essor rapide.

Subventions de fonctionnement 2010 (solde)

L'association **Creil Basket** n'avait pas rendu son dossier de subvention dans les temps nécessaires à son étude, une partie de la subvention leur avait été versée pour ne pas pénaliser le club, d'un montant de 7 625 €. Après calcul des critères, il est proposé de verser un complément de **7 625 €**, soit une subvention totale de 15 250 €.

L'association **Amical creilloise de natation** avait présenté un dossier de subvention incomplet. La Ville avait versée une subvention de 8 466.50 € pour ne pas mettre en péril le club. Au vu des derniers documents récemment reçus et après le calcul des critères, il est proposé de verser un complément de **5 233.50 €**, soit une subvention totale de 13 700 €.

Associations	Proposition 2010
CREIL BADMINTON CLUB	1 500 €
SQUALES BOWLING CLUB	700 €
ASTRE CREILLOIS	600 €
SUD OISE ATHLETISME	300 €
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE CREIL	5 000 €
CREIL BASKET	7 625 €
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	5 233.50 €

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le versement des subventions suivantes :

Associations	Proposition 2010
CREIL BADMINTON CLUB	1 500 €
SQUALES BOWLING CLUB	700 €
ASTRE CREILLOIS	600 €
SUD OISE ATHLETISME	300 €
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE CREIL	5 000 €
CREIL BASKET	7 625 €
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	5 233.50 €

maintenant !

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (comptes 65743 / 65744 / 40 / DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 OCT. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **05 OCT. 2010**

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **05/10/10** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE